Cinquante-sixième année. - N° 103 A Jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 584

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

442 827 176 RCS Angers.
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 94980.00 EUR.
Adresse : le Petit Villeneuve, 49610 Mozé-sur-Louet.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE S.C.I. BRAINNOIS Société Civile Immobilière au capital de 223 990 euros Siège social : Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET 442 827 564 RCS ANGERS SCI MORIN-DUBREIL Société Civile Immobilière au capital de 103 364,50 euros Siège social : Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET 384 416 822 RCS ANGERS SCI FEELING Société Civile Immobilière au capital de 15 244,90 euros Siège social : Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET 403 208 267 RCS ANGERS SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES Société Civile Immobilière au capital de 94 980 euros Siège social : Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET 442 827 176 RCS ANGERS ET SCI LE CORRE Société Civile Immobilière au capital de 495 160 euros Siège social : Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET 440 854 065 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date du 20/05/2022, la société S.C.I. BRAINNOIS, Société Civile Immobilière au capital de 223 990 €, dont le siège social est Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 442 827 564, la société SCI MORIN-DUBREIL, Société Civile Immobilière au capital de 103 364,50 €, dont le siège social est Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 384 416 822, la société SCI FEELING, Société Civile Immobilière au capital de 15 244,90 €, dont le siège social est Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 403 208 267, la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES, Société Civile Immobilière au capital de 94 980 €, dont le siège social est Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 442 827 176, et la société SCI LE CORRE, Société Civile Immobilière au capital de 495 160 €, dont le siège social est Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 440 854 065, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés S. C. I. BRAINNOIS, SCI MORIN-DUBREIL, SCI FEELING, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES par la société SCI LE CORRE. La société S. C. I. BRAINNOIS ferait apport à la société SCI LE CORRE de la totalité de son actif, soit 187 568,06 €, à charge de la

totalité de son passif, soit 58,20 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 187 509,86 €. La société SCI MORIN-DUBREIL ferait apport à la société SCI LE CORRE de la totalité de son actif, soit 117 132,29 €, à charge de la totalité de son passif, soit 86 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 117 046,29 €. La société SCI FEELING ferait apport à la société SCI LE CORRE de la totalité de son actif, soit 36 669,93 €, à charge de la totalité de son passif, soit 12 797,75 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 23 872,18 €. La société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES ferait apport à la société SCI LE CORRE de la totalité de son actif, soit 85 879,63 €, à charge de la totalité de son passif, soit 474,28 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 85 405,35 €. La société UNIK, Société Civile au capital de 10 000 €, dont le siège est Le Petit Villeneuve – 49610 MOZE SUR LOUET, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 822 894 663, détenant la totalité des titres des sociétés SCI LE CORRE, absorbante, et S. C. I. BRAINNOIS, SCI MORIN-DUBREIL, SCI FEELING, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES, absorbées, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives effectuées par les sociétés S.C.I. BRAINNOIS, SCI MORIN-DUBREIL, SCI FEELING, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES depuis le 01/01/2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SCI LE CORRE. Les sociétés S.C.I. BRAINNOIS, SCI MORIN-DUBREIL, SCI FEELING, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LOGES seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS au nom des cinq sociétés le 23/05/2022. Pour avis.

